Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, Un an .... 20 francs
Six mois .... 10 francs
Trois mois .... 5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0.80
Réclames	—	2.00
Faits divers	—	2.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	2.50
Etat-civil	—	2.70
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	6.00

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du jeudi 26 juin 1913

LA LOI DE 3 ANS

Le président du conseil, M. BARTHOU, continue en ces termes : M. Vaillant s'est étonné que deux nations alliées et amies aient des conventions militaires. Le gouvernement a connu les intentions de la Russie et il sait que nous pouvons compter sur une collaboration commune. (Vifs applaudissements.)

M. BARTHOU fait ensuite un très court résumé des renforcements allemands, et il assure que la France a, jusqu'à 1913, suivi l'Allemagne sur ce terrain.

Le président du conseil poursuit son examen des effectifs. Il explique que l'armée allemande étant maintenant de 870.000 hommes, l'armée française ne reste, dans l'état actuel, que de 480.000 hommes.

M. BARTHOU. — Entre les deux armées destinées à assurer la sécurité du pays, il y a donc un écart considérable.

La Chambre écoute attentivement M. Barthou.

LE PRESIDENT DU CONSEIL combat le contre-projet Augagneur. Puis il rend hommage aux réserves. Il dit cependant qu'elles ne peuvent pas être armées en premier plan.

Les députés sont de plus en plus nombreux. Les socialistes sont maintenant seuls à se montrer bruyants et à interrompre avec vivacité.

Peu à peu le silence se rétablit.

DÉCLARATIONS DE M. BARTHOU

M. BARTHOU reprend la parole. Il dit que le gouvernement soutiendra dans ses lignes essentielles le projet qu'il a déposé.

Le président du conseil repousse donc le contre-projet Augagneur qui ne peut pas donner les effectifs nécessaires.

M. BARTHOU insiste ensuite en faveur de la loi de 3 ans et il déclare que le gouvernement combattra le contre-projet Messimy et Paul Boncour. Il s'expliquera d'ailleurs en temps voulu sur ce point ; mais il peut dire dès maintenant qu'il combattra à ce moment, avec la même énergie, comme il combat à l'heure actuelle. (Vifs applaudissements.)

M. BARTHOU termine en donnant lecture d'une lettre de M. Jules Ferry, engageant ses amis à renoncer à certaines utopies décevantes, qui ne peuvent pour l'avenir, que nuire à la défense nationale au milieu du danger ! (Vifs applaudissements.)

M. BARTHOU, au milieu de l'attention unanime, trace un long tableau de notre politique depuis plusieurs années. Il affirme que « nous avons toujours prouvé notre volonté de paix dans la dignité et dans l'honneur du pays ! »

Le président du conseil est très longuement applaudi sur un très grand nombre de bancs. Les applaudissements durèrent longtemps et M. Barthou est félicité par un grand nombre de députés en regagnant son banc.

La suite de la discussion est renvoyée à ce matin.

Séance levée à 7 h. 15.

SÉNAT

Fin de la séance du jeudi 26 juin 1913

LES LIGNES DES CHEMINS DE FER DU CENTRE

Après quelques mots de M. Linthillac qui expose l'intérêt du projet, M. THIERRY demande au Sénat de voter le projet qui lui est soumis.

Le projet est adopté.

LE PORT DE NANTES

Le Sénat aborde ensuite un projet de loi adopté par la Chambre, concernant l'amélioration du port de Nantes.

Après une courte intervention du ministre des travaux publics, le projet est adopté.

Séance levée à 6 heures.

Séance aujourd'hui.

UN AMI GÊNANT

Le fr∴ Thalamas entra, il y a quelques années, dans la vie politique en insultant Jeanne d'Arc. Un tel début promettait. Tout de suite, le fr∴ malotru devint l'un des grands favoris de la Presse maçonnique, représentée chez nous par le « Réveil » et le « Progrès ».

Oui ; mais il advint que, mercredi, le chéri des Loges traduisit, avec une trop farouche sincérité les haines anticléricales de son parti.

Nos lecteurs connaissent l'incident. En pleine séance de la Chambre, on venait d'apprendre le décès de M. Aynard, mort à la tâche. M. Dron lui-même, qui présidait, sentit qu'il était de la plus élémentaire convenance de lever la séance en signe de deuil.

Mais le fr∴ Thalamas, lui, était incapable de s'associer aux sentiments délicats de ses collègues, qui s'inclinaient respectueusement devant la mort.

Lever la séance, à l'heure où précisément l'on discutait les projets de défense laïque ! Le fr∴ Thalamas déclara tout net que c'était « une honte » et que la Chambre faisait ainsi « le jeu de la réaction ». Jeudi matin, le goujat a été conspué comme il le méritait par toute la Presse indépendante.

Mais ouvrez le « Progrès » et le « Réveil ». Ces deux journaux, avec un accord touchant, gardent le parfait silence maçonnique sur le cas de leur cher ami Thalamas. Pas une phrase ; pas une ligne ; pas un mot ! Notez pourtant que le « Réveil » avait à la séance de la Chambre un envoyé spécial !!! Où donc ce délégué avait-il les oreilles ?

« Réveil » et « Progrès » ont commis une escobarderie : ils ont manié la réticence avec un superbe mépris de leurs lecteurs, qu'ils ont une fois de plus trompés sciemment, cyniquement.

L'un des plus fougueux partisans de la tyrannie scolaire, le fr∴ Thalamas, n'avait fait que manifester atrocement la haine très réelle dont les combistes sont animés vis à vis des catholiques.

Les sectaires du Bloc, pour assouvir leurs rancunes, ne reculent pas même devant l'assassinat. Ils l'ont prouvé à l'époque des Inventaires. Et donc, les paroles du fr∴ Thalamas ne dépassaient pas la brutalité de leurs actes.

Oui ; mais les journaux des Loges veulent faire croire que leurs amis sont des apôtres de la tolérance. Chaque matin, les lecteurs de la Presse maçonnique apprennent par leurs gazettes que les intolérants sont les catholiques.

Le cas Thalamas aurait pu ouvrir les yeux aux malheureuses dupes du « Progrès » et du « Réveil ». On l'a supprimé. Ah ! si un député de l'opposition s'était permis le quart des grossièretés lâchées hier par l'insulteur de Jeanne d'Arc, quel vacarme chez les orfraies des Loges. Mais ces bêtes-là ne se scandalisent qu'à propos...

Gazette du Nord

On annonce la mort :

⁓ A **ESTAIMPUIS** (Belgique), de **Mère Marie-Hedwige**, religieuse de la Ste-Union, ancienne supérieure de la maison de la rue du Vieil-Abreuvoir à Roubaix, décédée dans d'admirables sentiments de résignation, dans sa 60e année.

Les funérailles auront lieu samedi à 9 h. 1/2, à l'église d'Estaimpuis. Réunion au pensionnat à 9 h. 1/4.

⁓ **A LILLE**, de **Mme Benoit Fenaert, née Clémentine Mahieu**, décédée le 25 juin, dans sa 67e année, munie des sacrements.

La défunte était la mère de M. l'abbé Florent Fenaert, maître de conférences aux Facultés catholiques, et de M. Henry Fenaert, conseiller municipal de Lambersart.

Les funérailles auront lieu samedi à neuf heures, en l'église Saint-Martin d'Esquermes.

⁓ A **LYS-LEZ-LANNOY**, de **M. Henri Rogé**, décédé à l'âge de 72 ans. Le défunt a été, pendant 30 ans, employé au secrétariat de la mairie de Roubaix.

⁓ Au château de **MONTECH**, près de Montauban, de **M. Marie-Dieudonné de Pérignon**, ancien chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie à Saint-Omer.

⁓ Jeudi, à huit heures et demie, ont eu lieu, en l'église Saint-Vaast, à **ARMENTIÈRES**, les funérailles de **M. Martial Deconinck**, gymnaste de la Saint-Georges, décédé au 84e de ligne, au Quesnoy.

Une délégation de ses camarades du régiment était venue avec deux sous-officiers.

La levée du corps fut faite par M. Denecker, vicaire à Saint-Vaast.

Le cercueil était porté par quatre soldats et entouré par la Société de gymnastique La Saint-Georges.

Deux gymnastes portaient les couronnes offertes par les soldats du 84e.

Les deux frères du défunt conduisaient le deuil, accompagnés de M. Hasbrouck, aumônier de la Saint-Georges.

Nous avons remarqué dans la nombreuse assistance M. Dansette, député ; M. Lambert, industriel ; M. Dansette, président d'honneur de la Saint-Georges ; M. Lecointe, aumônier de la Saint-Maurice ; M. Dufour, aumônier de la Fédération de J. C. du canton ; MM. Linselles et Guillaume, professeurs à Saint-Jude.

⁓ Jeudi ont eu lieu, à Notre-Dame, à **DOUAI**, les funérailles de **Mlle Eliane Demont**, fille de M. et Mme Demont-Breton, décédée à Wissant, dans sa 13e année.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

⁓ Mardi, à onze heures, a eu lieu, en l'église Notre-Dame de Lourdes, à **LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES**, le mariage de **M. Paul Keignart** avec **Mlle Alexandrine Ramery**.

Une nombreuse assistance était venue témoigner aux jeunes époux sa sympathie et ses vœux de bonheur.

Le consentement a été reçu et la messe dite par M. le curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés H. Degruson et Desnoulez.

Au cours de la cérémonie, M. Caboche a donné quelques morceaux de circonstance.

⁓ Jeudi à midi eut lieu, en l'église Saint-Géry, à **CAMBRAI**, le mariage de **Mlle Yvonne de Beaumont**, fille de M. et de Mme Eug. de Beaumont, avec **M. Pierre Bourguelle**, fils du docteur et de Mme Bourguelle.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Henri de Beaumont, son oncle, et Mme Le Bigot, sa sœur ; pour le marié, MM. Jules et Edouard Delattre, ses oncles maternels.

Le consentement a été reçu par M. Boussemart, doyen de Saint-Géry, qui a prononcé une délicate allocution.

Plusieurs morceaux de musique ont été exécutés pendant la cérémonie.

Mgr l'Archevêque a envoyé sa bénédiction à M. et Mme Bourguelle de Beaumont.

⁓ On nous prie instamment de recommander aux prières de nos lecteurs la conversion d'un malheureux père de famille.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

ÉCHOS

CHEMIN DE FER DU NORD

Mutations. — M. Bétrémieux, contrôleur de 3e classe des services électriques à Douai, est nommé contrôleur de seconde classe à Lille. — M. Blondal, équipe de seconde classe à Baisieux, est nommé équipe de première classe, même résidence. — M. Lutrun, équipe de première classe à Ascq, est nommé au même titre à Baisieux. — M. Lamirand, employé à La Madeleine, est nommé receveur à Quesnoy-sur-Deûle. — M. Dodmois, employé à Orchies, est nommé employé à La Madeleine. — M. Descamp, facteur-mixte de 4e classe à La Bassée, est nommé employé à Orchies. — M. Sellier, receveur chargé de la grande et de la petite vitesse, à Marly, est nommé employé au contrôle des recettes. — M. Seloise, équipe de première classe, à Lille, est nommé au même titre, à Paris. — M. Rateau, receveur grande et petite vitesse, à Pierrefitte, est nommé sous-chef de la grande vitesse à Dunkerque.

ACTES DE COURAGE

Les distinctions honorifiques ont été décernées :

Médailles de bronze. — Louis Leroy, ouvrier potier à Estaires ; Emile Ernout, gérant au buffet à Hazebrouck.

Mentions honorables. — Jules Cocheteux, employé de bureau à Lille ; Désiré Duhaut, wattman à la Compagnie des Tramways, à Lille ; Joseph Leblois, cultivateur à Thiencelles ; Camille Dorchies, contremaître maçon à Lambersart ; Henri Crépin, sergent de pompiers à Roubaix ; Joseph Houte, marinier à Aubry ; Narcisse Fossart, marinier à Dunkerque ; Emile Leplat, rattacheur à Tourcoing.

Lettres de félicitations. — MM. Victor Dumont, contremaître de rubanerie à Comines ; Célestin Liénard, serrurier à Maubeuge ; Paul Duriez, garçon livreur à Lille ; Théoph. Henebel, cantonnier à Morbecque ; Achille Lambin, employé de commerce à Comines ; Joseph Papegheim, bourrelier à Seclin ; An. Beaert, journalier à Faches-Thumesnil.

CONSERVATOIRE DE PARIS

Parmi les noms des lauréats du Conservatoire de Paris, nous relevons ceux de M. Edouard Desplanques, qui obtient le 1er prix de trombone, et de M. Oscar Dhondt, qui obtient le 2e prix.

Tous deux sont anciens élèves de M. Masurel au Conservatoire de Lille.

MM. Lemaire et Marcel Thys, anciens élèves de M. Tribout au Conservatoire de Lille, obtiennent le 1er et le 2e prix de cor.

LE CANAL DU NORD

La création de ce canal, entreprise avec le concours financier de la Chambre de Commerce de Douai (25 millions), et la garantie du Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, est en bonne voie d'exécution.

Pour permettre aux intéressés de se rendre compte de l'état des travaux, MM. Ninck, ingénieur en chef du canal du Nord, et Cambournac, ingénieur des ponts et chaussées, organisent une excursion à ce canal. Des autos partiront de Douai samedi prochain 28 courant et conduiront sur les travaux MM. les membres de la Chambre de Commerce de Douai et du Comité des Houillères.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La Société de Géographie organise pour les 20 et 21 juillet une excursion dans le Ponthieu : Abbeville, St-Riquier, Rue et St-Valéry-sur-Somme.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la société.

LA... RENTE DE L'ESCALIER

Au palais de l'Industrie qui fut élevé aux Champs-Elysées pour l'Exposition de 1867, et plus tard servit à d'autres exhibitions, on avait élevé, pour desservir les galeries supérieures, un escalier qui ne devait être que provisoire. Il fallait qu'on pût l'enlever, car, à certains moments, il eût pu gêner la circulation.

Un entrepreneur fournit donc l'escalier en location.

A l'Exposition de 1900, l'escalier provisoire fut installé au Grand-Palais, qui remplaçait le Palais de l'Industrie.

Il en est résulté que, depuis 1880 jusqu'à nos jours, le propriétaire de l'escalier et sa famille se sont fait bon an mal an une dizaine de mille francs de rente avec leur échafaudage de bois. Ce revenu a même été inscrit dans un contrat de mariage et, à une autre époque, légué par testament.

Il n'est donc pas nécessaire, pour se faire des rentes, d'élever des lapins. Il suffit de connaître l'art... d'en poser aux contribuables.

LE NORD A LOURDES

Les affiches annonçant le prochain pèlerinage de Lourdes ont été envoyées cette semaine à toutes les paroisses du diocèse. Le comité prie MM. les Curés de vouloir bien les faire poser au plus tôt dans les églises et les signaler à l'attention des fidèles.

Ces affiches contiennent la plupart des renseignements nécessaires aux pèlerins de Lourdes. On peut s'inscrire dès maintenant sauf pour les trains de **Rocamadour, Blanc-Rose, Bleu-Rose, Rose, Rouge** et **Violet** qui n'ouvriront leur registre d'inscriptions que le 15 juillet — et pour les trains **Vert** et **Blanc** qui n'accepteront les demandes qu'à partir du 28 juillet.

(o)

SOUSCRIPTION

POUR LES

malades pauvres du pèlerinage diocésain

Steenvoorde. — L. F. P.	Fr. 10 »
Mlles Lessens	5 »
Inchy. — Anonyme	25 »
Anonyme. — Pour une malade	25 »
A. D. — Pour obtenir une grâce temporelle	0 50
N.-D. de Bonsecours, guérissez-nous	50 »

L'ECOLE LIBRE DE St-POL-SUR-MER

UN JUGEMENT INTÉRESSANT

Le Tribunal civil de Dunkerque, par un jugement fortement motivé, a clos jeudi matin le procès existant entre les ayants-droit de Mme Hubert, donatrice des écoles libres de Saint-Pol, représentés par Mes Cavrois et Alfred Dumont, et la commune.

On sait la genèse de cette affaire : Mme Hubert, fondatrice et insigne bienfaitrice de la commune, lui fit don d'une école de filles, à condition qu'elle fût dirigée par des religieuses ; son héritière, Mlle Pauline Lebeau, dans son testament, donna le droit à Me Cavrois d'actionner la commune en révocation de donation en cas de laïcisation. Or, la municipalité Marquis, en décembre dernier, en expulsa les religieuses ; l'affaire, portée au tribunal le 12 courant, fut mise en délibéré après une éloquente plaidoirie de Me Dumont.

Dans son jugement, le tribunal reconnaît, en s'appuyant sur la loi de 1904, qui supprima l'enseignement congréganiste, à Me Cavrois le droit d'actionner la demande en révocation ; rejette l'argumentation de Me Défossé, avocat de la commune de Saint-Pol, qui prétendait que la donation était affectée d'une charge cultuelle et tombait pas suite sous les lois de 1905 et 1906 sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, et, en conséquence, prononce la révocation de la donation des écoles, au profit de Me Cavrois, dit que la commune aura à lui remettre, dans le mois de la notification de ce jugement, écoles et terrain, et la condamne à tous les dépens.

Mgr L'ARCHEVEQUE

A VALENCIENNES

Mgr l'Archevêque, arrivé mardi soir à Valenciennes, a réservé sa première visite pour le presbytère de Saint-Nicolas, où longuement il s'est entretenu avec les représentants des œuvres paroissiales.

Mercredi, Sa Grandeur célébra la messe à l'orphelinat de la Salle le Comte, puis, en l'église Saint-Nicolas, donna la Confirmation à plus de 400 enfants. Mgr Capplies, dans un vivant et attachant tableau, exposa les progrès accomplis grâce à l'effort des divers groupements paroissiaux. Au pieux et charitable archiprêtre, à ses collaborateurs, à l'excellente population, Monseigneur dit sa vive satisfaction.

Jeudi matin, à huit heures, ce fut le tour du Collège Notre-Dame, où Sa Grandeur célébra la messe de communion, et, avant de confirmer 25 élèves, prononça une délicieuse allocution.

La cérémonie terminée, un jeune élève, M. Michel Lefemvre-Boulan, adressa à Monseigneur un compliment délicat, puis, au parloir, Sa Grandeur voulut bien recevoir le distingué corps professoral, qu'il félicita de sa valeur professionnelle et de son esprit d'apostolat.

Du Collège, Monseigneur gagna, à travers les rues décorées, le presbytère de Notre-Dame, où les groupes paroissiaux d'hommes et de jeunes gens vinrent le prendre pour le conduire à l'église.

Sa Grandeur entend un intéressant rapport de M. le chanoine Jourdain, puis insiste sur la nécessité d'établir partout des écoles libres et des catéchismes volontaires.

Après la Confirmation donnée à 300 enfants de la paroisse, de Marly, Famars et Aulnoy, Monseigneur entendit un gracieux compliment de Mlle Louise Lafaux, élève de l'école de l'Immaculée-Conception, qui, de simple externat, va devenir, en octobre, un pensionnat.

Les évolutions du « Dupuy-de-Lôme »

Notre beau dirigeable « Le Dupuy-de-Lôme », parti jeudi matin de Maubeuge, est venu faire une randonnée dans la région de Valenciennes et Saint-Amand.

Vers neuf heures et demie, il passait au-dessus de Valenciennes. Les habitants de Raismes purent l'admirer à loisir, quelques instants après, se dirigeant vers Saint-Amand.

Les Amandinois voyaient pour la première fois le dirigeable ; aussi furent-ils heureux de cette visite inattendue.

Vers dix heures, le « Dupuy-de-Lôme » reprenait la route de Maubeuge.

COMICE AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Nous rappelons que les concours annuels du Comice agricole de Lille ont lieu, cette année, à La Bassée, les 6 et 7 juillet.

Ils comprendront : un concours d'animaux reproducteurs des races bovine, porcine, ovine et chevaline ; un concours d'animaux de boucherie ; une Exposition internationale de machines et instruments agricoles ; une Exposition de produits agricoles divers et maraîchers et une Exposition de volailles, animaux de basse-cour et chiens servant à l'agriculture.

A la suite des opérations des différents jurys, un banquet par souscription aura lieu le dimanche 6, à 2 heures, au café de la Liberté, Grande-Place, à La Bassée.

Demander le programme complet et se faire inscrire d'avance au secrétariat général, 122, rue de Paris, à Lille.

En outre un Congrès relatif à la culture du tabac se tiendra le lundi 7 juillet, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de La Bassée.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

JEUNES FILLES

A LILLE

La lettre S, tirée au sort, a désigné l'ordre dans lequel ont eu lieu les examens oraux des candidates.

Sont reçues définitivement :

Mlles Sacre, Sergeant, Smeers, Taminiaux, Tancré, Tatinclaux, Thieffry, Thiondelet, Timmermans, Tricat, Vaganay, Vaillant Marthe, Vanbecelaere, Vangehuchten, Vasseur, Vast, Vencommerbeck, Verbelle, Vuillemot, Wattrelos, Weil, Woestelandt, Woitrain.

Abry, Allely, Allemand, Ammeux, Antoine, Augem, Baillon, Balembois, Bardoux, Barthélemy, Beaurepaire, Beausang, Beauvois, Becquet, Beeusaert, Béghin Marie-Louise, Bellon, Bernard Louise, Bertrand, Besème, Beugnies, Beurrier, Blomme, Bodart Marie, Bodart Marguerite, Boddaert Madeleine, Boët, Boisacq, Bonvoisin, Bosschem, Boulant, Bouly, Brichant, Bricout, Broin, Bryère, Brigo, Buisine.

Caboche, Caby, Caillet, Caloo, Cappelle, Carlier, Carrez, Castelain Alice, Castelain Claire, Cauchy, Causaert, Champillou, Charrier, Chombart de Lauwe, Claro, Coin, Constant, Coutel, Crespel, Crinque.

Daeye, Dansette, Darchez, Debaene, De Breyne, Descamps, Declercq Denise, Declercq Marie, Defretin, Degans, Dehaene, Delacroix, Delannay Hélène, Delay Mathilde, Delcorde, Deléarde, Delecaut, Delerue Pauline-Eugénie, Deleruelle, Delesalle, Delobel Julia, Deloux, Delzenne, Demogeot, Denys, Dessaint Germaine, Destombes, Devulder, Dhelin Gilberte, Dieu, Docquier, Doignies, Douay Hélène, Drouin, Druon, Duban, Dubrulle.

A DOUAI

Sur 192 jeunes filles admises aux épreuves orales, 189 ont été définitivement reçues. En voici les noms :

Mlles Adam, Allier, Anache, Andreson, Anselin, Appourchaux, Bastin, Bavière, Belenger, Maria Benoit, Bernard, Bertin, Bodo, Bonnet, Bossaert, Bossu, Bourgeois, Boursin, Boutard, Brancart, Burette, Caquant, Caron Agnès, Carpentier, Jenny Carpentier, Castaing, Castel, Cat, Cazin, Chagnon, Chandelier, Charle, Charlier, Charpentier, Chatelain, Choteau, Claisse, Clavier, Comte, Coquant, Cormorant, Cortiez, Coulon, Coupes, Georgette Cousin, Couez, Dablain, Dacremont.

Dams, Dart, Dechy, Deheger, Marthe Delacourt, Sophie Delacourt, Alice Delannoy, Claire Delannoy, Delplancq, Demeulemeester, Demoncheaux, Denève, Dequeker, Deresmes, Desailly, Laure Desmidts, Devos, Dewismes, D'Hondt, Didrit, Dinnequin, Isabelle Dislaire, Druelle, Druon, Aimée Dubois, Marguerite Dubois, Berthe Duchâteau, Dues, Dulieu, Madelaine Dumont, Marguerite Dumont, Dupire, Dupret, Dussart, Duvent, Ecolin, Eidensckeuk, Esquelisse, Etevé, Facq, Fontaine, Gallet, Gaquerre, Gengembre, Gervot, Gheeraert, Ghesquiers, Jeanne Godefroy, Goris, Hennebicq, Herlin, Hertgès, Hesse, Hugot, Isoré, Jouravlova, Lachartroulle, Lagache, Lalieux, Lambert, Lantoine, Hélène Lavallée, Lebecq, Lechartier, Léchevin, Leducq, Lefebvre, Legrand, Lemahieu, Germaine Lemaire, Lemal, Lepenne, Fernande Leroy, Marthe Leroy, Lesur, Leupen, Leurette, Longcourty, Lucas.

Macarez, Maillard, Maincourt, Margaron, Marquant, Marquette, Martean, Martin, Meaux, Merck, Madeleine Michel, Mocq, Moisson, Monsainjon, Mouton, Mutte, Nutte, Obez, Penin, Pennel, Picquette, Plouvier, Poncelin de Raucourt, Potier, Poulain, Pruvot, Queynat, Réant, Rémy, Renard, Madeleine Richard, Marguerite Richard, Rivé, Rivière, Robert, Rocquet, Rognon, Rolland, Sailly, Santerne, Marie Sébert, Séjotte, Snowden, Taconet, Théry, Thuveux, Tiry, Tristan, Vanbalinghem, Van Gysel, Vansimouys, Variscotte, Vesin, Vigier, Vromant, Wacquez, Wattez, Wiart, Willecomme, Wissocq, Wyon.

A VALENCIENNES

258 inscrites, 251 présentes, 165 admissibles à la 2e série, 141 admissibles à la 3e série, 137 admises définitivement.

Mlles Bacquet, Bailleux, Baillieux, Barry, Bataille, Besson, Bigot, Bonnemaison, Boulanger, Bouly de Lesdain, Bourgeois Gabrielle, Bourgeois Madeleine, Brizec Jeanne, Brizec Marcelle, Buseine, Cacheux, Cardyn, Carion, Castel, Cathiaux, Catillon, Cattiaux, Canvez, Caverne, Cayasse, Chatelain, Clesse, Colos, Couchey, Courmant, Cuisset, Darhiez, Deghaye, Delannoy, Delcourt, Delgrange, Delœil, Deloffre, Deschampheleer Desrousseaux, Druon, Dubois Amélie, Dubois Blanche, Dufresnes, Dumez, Dumoulin, Duparc, Dupont, Dupuis, Farineaux Berthe, Farineaux Lucienne, Fillière, Flamant, Flament Hélène-Lucienne, Flament Hélène-Victorine, Flament Jeanne, Froment, Fromont, Garin, George, Gillot, Gilloteau, Gilquin, Godfrin, Graa, Grimart, Guillin, Gustin.

Mlles Hannecart, Haury, Hapiot, Harmignies, Hénaut Hélène, Hénaut Rosalie, Hennequart, Herbet, Huiot, Josellier, Laloyaux, Lambot, Lamelin Julia, Lamelin Suzanne, Lannoy, Laragnon, Largillier, Lavallée, Lebecq, Leblanc, Lecuir, Lefebvre Anna, Lefebvre Marie, Lemaire Cécile, Lemaire Suzanne, Le Moal, Lemoine Sophie, Lempereur, Lempérière, Lené, Lenglet, Lentiez, Lesage, Liévin, Loriaux.

Mlles Lotterie, Lucas, Machin, Malaquin, Manhes, Marson, Martin, Maumert, Menet, Miot, Mousseron, Navez, Notelet, Pasqualine, Patoir, Pépin, Plez, Proneau, Rèche, Rémy M.-L., Rémy Marie-Paule, Robert, Roucoux, Sculier, Sénécaut, Senoy, Sonneville, Soreau, Soyez, Talbotier, Talmant, Vandeville, Watenne, Woussen.

SUCREZ VOS FRAISES AVEC

LE SUCRE BÉGHIN

Les exploits d'un cheval

A LAVENTIE

Jeudi matin, M. J.-B. Quille, de Laventie, se rendait au marché de La Bassée. Sur sa voiture avaient pris place plusieurs fermières de la localité. Près de Violaines, le cheval, effrayé par un troupeau de bœufs, culbuta le chariot dans un fossé longeant la route. Dans la chute, Mme Herreng et Mlle Somon ont été blessées sérieusement.

UNE GRÈVE AUX MINES DE LIÉVIN

Des délégués désignés se sont rendus près de M. Roy, ingénieur, qui ne put, sans en avoir référé à la Direction, leur donner réponse, ce qui amena les ouvriers à décider de continuer à chômer.

La nuit de mercredi à jeudi fut très calme, mais, vers quatre heures du matin, des rondes circulèrent à travers les cités ouvrières pour inviter les mineurs à ne pas se rendre à la mine.

Mercredi matin, on comptait, au puits no 2, une centaine de manquants sur 460, et à celui no 5, environ 200 sur 650 occupés à la coupe du matin.

Les grévistes tiendront incessamment une nouvelle réunion, au cours de laquelle ils constitueront une délégation, qui recevra mission de se rendre auprès de M. le Directeur général.

Le calme règne dans les cités ouvrières. Le service d'ordre est assuré par la gendarmerie.

Mort du capitaine Dombret

A DOUAI

Ainsi que nous le faisions prévoir dans notre avant-dernier numéro, le capitaine Dombret n'a pas survécu longtemps au terrible accident de cheval dont il avait été victime le mardi 17 de ce mois, à la Brayelle. Il est en effet mort à l'Hôtel-Dieu, au milieu de sa famille, dans la nuit de mercredi à jeudi.

M. le capitaine Dombret, qui était un bon catholique et un brave officier, ne laissera parmi ses collègues et ses soldats que d'unanimes regrets.

Ses funérailles auront lieu samedi, à dix heures du matin, en l'église Saint-Jacques.

UN ACCIDENT MORTEL

A FLERS-EN-ESCREBIEUX

Un très grave accident survenait lundi à la fosse no 3 des mines de l'Escarpelle, à Flers-en-Escrebieux. L'ouvrier Rousseau, dit « le bossu », était pris sous un éboulement. On le dégagea ; il avait la colonne cervicale fracturée.

Malgré les soins prodigués, le malheureux succomba, et ses funérailles ont eu lieu jeudi.

Un bébé de 17 mois écrasé par une voiture à bras

A ROUBAIX

Deux ouvriers de la maison Leveugle, chaudronnier, 112, rue de l'Ommelet, François Raymackers, rue Desart, et Emile Staivens, 16, rue de l'Ommelet, passaient mercredi soir, rue de l'Alma, avec une voiture à bras. Ils rencontrèrent sur leur route un bébé de 17 mois, Hubert Bracaval, rue de l'Alma, cour Lefebvre, 9. L'enfant fut renversé on ne sait encore dans quelles circonstances, et la roue droite de la voiture à bras lui passa sur le corps et le blessa grièvement au bas-ventre.

Le bébé fut relevé par l'agent Agache qui passait et transporté chez ses parents où un docteur vint lui donner des soins. Son état est assez grave.

Un bébé qui l'échappe belle

A DUNKERQUE

Jeudi soir, vers 5 heures 1/2, une marinière, Mme Lecomte, passait sur le pont du chemin de fer à proximité de la Bourse du Travail, tenant en ses bras un bébé de deux ans quand par suite d'un heurt de son pied contre un contrefort de fer du pont, elle subit une violente secousse et l'enfant lui échappant, tomba par dessus le parapet dans l'eau.

Aux cris de la mère, plusieurs mariniers accoururent et l'un d'eux fut assez heureux pour ramener le bébé qui était évanoui.

On le transporta à la Bourse du Travail où il reçut quelques soins et fut bientôt hors de danger.

Un pêcheur noyé à Arleux

Nous avons signalé la disparition du mineur Henri Lobel, de Dorignies. On avait retrouvé son chapeau et sa ligne sur le bord de l'eau, à Arleux. Après des recherches on vient de le retirer du canal, où il est accidentellement tombé. Le malheureux était marié et père de huit enfants.

L'ASSASSINAT DE SIN-LE-NOBLE

Nous avons dit que la confrontation entre Marcel Petit et Adolphe Vandroth, les inculpés de l'assassinat de Mlle Allès, devait avoir lieu jeudi. Cette opération n'a pas eu lieu, et comme sans doute elle entraînera une descente sur le lieu du crime, il n'aurait pas été prudent d'y procéder cette semaine, en raison de la ducasse de Sin-le-Noble, qui n'a pas encore pris fin.

LA RIXE SANGLANTE

DE SAINT-JANS-CAPPEL

On se souvient qu'il y a environ trois mois, une rixe éclata entre deux fraudeurs du Mont-Noir, et des coups de revolver furent tirés. L'ouvrier agricole Edouard Knockaert, 43 ans, de Saint-Jans-Cappel, fut, après enquête, reconnu coupable d'avoir tiré sur Caulier, lequel porte encore à l'heure actuelle, dans l'abdomen, le projectile qui l'atteignit.

Knockaert a comparu jeudi devant le tribunal correctionnel d'Hazebrouck et a été condamné à deux ans de prison.

UN AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

Rue Claude-Lorrain, à Roubaix

Un coffre-fort éventré

Les cambrioleurs viennent de se signaler par un nouvel exploit qui dénote de leur part une certaine audace.

Jeudi matin, M. Jean-Baptiste Bonnet, entrepreneur de menuiserie, rue Claude-Lorrain, 36, constatait que ses bureaux situés derrière sa maison avaient été cambriolés. Un coffre-fort était disparu. Il le retrouva éventré dans son jardin. Il informa aussitôt la police, et M. Barthouil, commissaire du quartier, ouvrit aussitôt une enquête.

L'AUDACE DES CAMBRIOLEURS

Des investigations faites par le magistrat, il résulte que les cambrioleurs, pour pénétrer chez M. Bonnet, s'étaient introduits dans un jardin donnant rue Ingres, séparé du jardin de M. Bonnet par un mur haut de quatre mètres qu'ils avaient escaladé. Un second mur haut également de 4 mètres séparant le jardin des ateliers avait également été franchi par les malfaiteurs. Ceux-ci avaient brisé le carreau de la porte du bureau et pénétré à l'intérieur.

ILS ENLÈVENT UN COFFRE-FORT PESANT 500 KILOGS

Les malfaiteurs fouillèrent minutieusement le bureau ; les papiers et livres de commerce furent jetés pêle-mêle sur le plancher. Ne trouvant point d'argent, ils songèrent à s'attaquer au coffre-fort. Par crainte d'être dérangés, ils durent se résoudre à l'emporter. Ce ne fut pas chose facile : le coffre-fort haut de 1 mètre et large de 0 m. 70, en bois recouvert d'une plaque de tôle de 3 millimètres d'épaisseur, ne pesait pas moin de 500 kilogrammes. Les cambrioleurs qui devaient être au moins quatre le transportèrent avec précaution dans le propre jardin de M. Bonnet, à quarante mètres du bureau. A l'aide de grosses pinces qu'ils se procurèrent dans l'atelier de menuiserie, ils réussirent à l'éventrer. Le coffre-fort contenait une centaine de francs en or et en menue monnaie.

M. Bonnet qui n'a rien entendu n'a pu fournir aucune indication permettant de découvrir les cambrioleurs.

Il semble que nous entrons dans une nouvelle période de cambriolages. Les agents de service la nuit devraient redoubler de surveillance. Il est vrai qu'il en manque actuellement une demi-douzaine, les vides n'ayant pas été comblés — sans doute par raison d'économie. Il serait urgent de remédier aux défectuosités du service.

LILLE

LES INCIDENTS MILITAIRES

AU 16e CHASSEURS

Nous avons signalé les premières mesures qui avaient été prises contre deux soldats du 16e chasseurs dans les paquetages desquels on avait trouvé des brochures antimilitaristes.

Le cas du soldat-instituteur Lemaître, de Valenciennes, était particulièrement grave.

Ce soldat, qui fut d'abord mis en cellule, passa devant un conseil de discipline. Il a été envoyé en Corse, au 163e d'infanterie.

AUTOUR D'UNE MORT

LE VIEILLARD A-T-IL ÉTÉ ASSOMMÉ A COUPS DE CLEFS ?

Le 14 juin dernier, M. Victor Gontier, accompagné de sa femme, née Anna Ronce, 26 ans, se présentait chez son père, âgé de 68 ans, habitant rue de la Hollerie.

Cet homme avait, paraît-il, coutume de venir importuner de demandes de secours son père qui habite avec sa fille, Mlle Marie, âgée de 44 ans.

Cette fois une violente querelle éclata entre le père et le fils. La porte s'ouvrit soudain et les deux hommes se trouvèrent dans la rue, l'un poussant l'autre.

Anna Gontier crut son mari en danger. Armée de clefs elle s'élança sur son beau-père et le frappa.

Le vieillard rentra aussitôt chez lui et se plaignit de ressentir de vives douleurs à la tête. Il dut bientôt s'aliter. Onze jours